

Acte de mariage de DAVAUX Jean Joseph Marie et LE BRETON  
Françoise Virginie [68]x[69]

Du cinquième jour du mois de février, l'an mil huit cent vingt-trois, à sept heures du soir.

Acte de mariage de Jean Joseph Marie DAVAUX, forgeron au port, âgé de vingt-trois ans, fils mineur d'âge pour le mariage de Jean DAVAUX & de Haudet BERTHELE son épouse qui ne signe, présents et consentants, né à Brest, département du Finistère, le vingt-quatre vendémiaire an huit de la République française, correspondant au seize octobre mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf, y domicilié.

Et Françoise Virginie LE BRETON, âgée de vingt-trois ans, fille majeure de François Pierre LE BRETON & de Marie Marguerite ANGERON son épouse, décédés à Brest, ses ayeux décédés suivant sa déclaration à serment, née à Brest le seize germinal an huit, correspondant au trois avril mil huit cent, y domiciliée.

Les actes préliminaires sont extraits du registre de publication de mariage affichées & faites sans opposition à Brest, le vingt-six janvier dernier et le deux du présent, extrait des actes de naissance des contractants & autres extraits ; le tout en forme ; de tous les quatre actes & du chapitre six du titre cinq du code civil des Français, il a été donné lecture par moi officier public soussigné.

Les dits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Jean Joseph Marie DAVAUX prendre Françoise Virginie LE BRETON, l'autre Françoise Virginie LE BRETON prendre Jean Joseph Marie DAVAUX.

En présence de Jean Marie LE TRIMITIN, forgeron au port, âgé de quarante-deux ans, de Guillaume LAZENNEC, préposé aux Douanes à Brest, âgé de trente ans, de Jean Baptiste Joseph LOYER, marchand de

draps à Brest, âgé de trente-six ans & de Thomas Laurent LOYER, marchand de draps à Brest, âgé de trente-quatre ans.

Après quoi, moi Jacques LE GOUPIL, adjoint maire délégué, ai prononcé qu'au nom de la loi les dits époux sont unis en mariage, lecture donnée & ont signé.